

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02604

Numéro SIREN : 419 488 994

Nom ou dénomination : A2P INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/032126

A2P INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 61 rue Mathieu Dussurgey, 69190 ST FONS
419 488 994 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 MAI 2023**

Extrait du procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois
Le dix-sept mai,
A 16h00,

La société **ADVANCED VENTURES**, Société par actions simplifiée au capital de 7 000 000 euros, ayant son siège social 61 rue Mathieu Dussurgey, 69190 ST FONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 905 305 736 RCS LYON,
Représentée par son Président Monsieur Stéphane FORNOVILLE,

Associée unique de la société **A2P INDUSTRIE**,

En présence de Monsieur Stéphane FORNOVILLE, Président non associé de la Société,

Étant précisé que Monsieur Denis EMONARD, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de **Monsieur Stéphane FORNOVILLE** de son mandat de Président à compter du 1^{er} avril 2023, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée et à effet rétroactif au 1^{er} avril 2023 :

La société **ADVANCED VENTURES**, Société par actions simplifiée au capital de 7 000 000 euros, ayant son siège social 61 rue Mathieu Dussurgey, 69190 ST FONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 905 305 736 RCS LYON,
Représentée par son Président Monsieur Stéphane FORNOVILLE,

Monsieur Stéphane FORNOVILLE, au nom de la société **ADVANCED VENTURES** qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'associé unique décide, de reprendre au compte de la Société **ADVANCED VENTURES** tous les actes et engagements souscrits au nom de la société par Monsieur Stéphane FORNOVILLE entre le 1^{er} avril 2023 et ce jour.

SIXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Extrait certifié conforme
Extrait certifié conforme,
Stéphane F.

Pour la société ADVANCED VENTURES
Stéphane FORNOVILLE

Stéphane FORNOVILLE
13 E Chemin du Moulin d'Arche
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

A2P INDUSTRIE
61 Rue Mathieu Dussurgey
69190 Saint-Fons

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 1^{er} avril 2023

Lettre remise en main propre contre décharge

Monsieur,

J'ai par la présente, l'honneur de vous présenter ma démission du mandat de Président de la société A2P INDUSTRIE.

Sous-réserve de l'accord de la collectivité des associés, cette démission prendra effet à compter de ce jour.

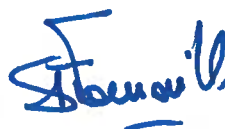
Je vous prie de bien vouloir effectuer toutes les formalités nécessaires consécutives à cette démission.

Je vous confirme que cette décision de démissionner a été prise librement. Je vous confirme également que je n'ai et n'aurai, aucune réclamation, de quelque nature que ce soit (légale, contractuelle ou autre) à l'encontre de la société A2P INDUSTRIE, que ce soit pour perte de fonctions, violation du contrat de mandat social ou pour toute autre raison au titre de l'exercice ou de la cessation de ses fonctions de Président.

En tant que de besoin, je soussigné, Monsieur Stéphane FORNOVILLE, agissant en mon nom personnel, déclare en outre ne pas être lié à la Société par un contrat de travail suspendu ou non.

Je reconnais et confirme également n'avoir aucun droit à action ou réclamation de quelque nature que ce soit au titre d'indemnité de départ ou autres à l'encontre de la Société.

Sans préjudice de ce qui précède, je libère et dégage de toute responsabilité la Société concernant tout droit d'action, réclamation ou demande, de quelque nature que ce soit et qui se rapporte au mandat de Président précédemment occupé au sein de la Société.



Monsieur Stéphane FORNOVILLE